PESTICIDES: CHARTE D'ENGAGEMENT UN DISPOSITIF COMPLET POUR NE RIEN CHANGER



La chambre d'agriculture de l'Oise a rédigé, avec la Fdsea et les JA, une charte d'engagement des utilisateurs agricoles des produits phytopharmaceutiques.

Cette charte découle d'un décret d'application du 27 décembre 2019 de la loi Egalim relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation. Elle y intégre les modalités d'information, de dialogue et de conciliation, les distances de sécurité par rapport aux zones d'habitation.

Pour la Confédération paysanne, la mise en place des zones de non traitement (distances réduites ou pas), tout comme la concertation menée actuellement sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Oise n'ont pas d'autre vocation que de tenter d'acheter la paix sociale dans les campagnes.

Février 2020 : une instruction technique du ministère de l'agriculture (sobrement intitulée « renforcement de la protection des riverains susceptibles d'être exposés aux produits phytopharmaceutiques ») permet de diminuer les distances liées aux ZNT, à partir du moment où une charte départementale est en cours d'élaboration et qu'une concertation est lancée...

Pour la Confédération paysanne, la meilleure manière de protéger la santé des paysan.nes et de la population est de permettre au monde agricole de s'affranchir des pesticides. Cela passe par l'interdiction immédiate des molécules les plus dangereuses, l'accompagnement technique et financier pour des changements de pratiques et le développement des alternatives aux pesticides, des mesures commerciales pour des prix rémunérateurs... une réelle politique de sortie des pesticides! Rappelons que l'évolution de la consommation des pesticides de l'agriculture française a augmenté de 20% de 2009 à 2018, à l'inverse des objectifs du plan Ecophyto qui prévoyait une réduction de 50% pour 2018.

Cette charte fait l'objet actuellement d'une concertation publique jusqu'au 19 juin. **Nous vous encouragerons à y participer massivement pour que chacun demande au Préfet de ne pas valider une charte** dont le seul but est d'appliquer le minimum réglementaire (très insuffisant) sous couvert de dialogue.

Nous dénonçons la politique de ce gouvernement et le parti pris de la chambre d'agriculture qui une fois de plus parle d'agroécologie tout en favorisant l'écocide. Nous restons force de proposition pour un projet* ambitieux et réaliste pour une sortie de l'utilisation pesticides.

*http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots cles/documents/Livret CONF pesticide web.pdf

Contact:

Marie Ortegat, co porte parole de la Confédération paysanne de l'Oise – 06 49 74 52 69 Emmanuel Roose, co porte parole de la Confédération paysanne de l'Oise - 06 29 26 28 24 Yoanne Scottez, animatrice syndicale – 06 25 85 17 53